



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité



MINISTRE DE LA COOPERATION ET DE L'INTEGRATION AFRICAINE

RAPPORT NATIONAL D'EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS D'ISTANBUL 2011-2020

Conakry, 30 Octobre 2019

TABLE DES MATIERES

Résumé Exécutif	3
Introduction.....	8
I. Processus de planification de développement national.....	10
II. Evaluation des progrès et défis dans la mise en œuvre du Programme d'Actions d'Istanbul pour la décennie 2011-2020.....	11
III. Cohérence et liens avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et autres processus mondiaux.....	34
IV. Vers le prochain Agenda des PMA.....	35
Principales Conclusions et Recommandations.....	36
Annexes Statistiques.....	39

Résumé Exécutif

Le Gouvernement de la République de Guinée a inscrit la mise en œuvre du Plan d'Actions d'Istanbul 2011-2020 parmi ses priorités stratégiques. L'atteinte des objectifs du Plan d'Actions d'Istanbul a été au cœur du Plan Quinquennal 2011-2015 et du Plan National de Développement Economique et Social 2016-2020.

Durant la période sous-examen qui correspond à l'avènement de la troisième République, les faits marquants ayant impacté positivement le développement économique et social du pays ont été :

- 1- la réhabilitation de la planification avec l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Quinquennal 2011-2015 et du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020, comme instruments d'opérationnalisation de la Vision 2040 pour une Guinée émergente et prospère ;
- 2- le lancement, dès 2011, d'un vaste programme de réformes économiques, financières, institutionnelles et sociales ayant permis d'enregistrer d'importants résultats dans notamment la relance de la croissance économique (4 % en 2011 et 2012, et 2,5% en 2013), la réduction de l'inflation de 20,8 % en 2010 à environ 8,5% en 2015), la stabilité du taux de change ;
- 3- l'organisation de la réunion du Groupe Consultatif sur le PNDES du 16 au 17 Novembre 2017 à Paris avec pour résultats la mobilisation d'intentions de financement d'environ 21 Milliards de Dollars US, témoignant ainsi de la volonté des Partenaires au Développement de poursuivre constamment l'accompagnement des efforts de développement de la Guinée ;
- 4- la conclusion d'un Accord Stratégique avec la République Populaire de Chine pour un montant de 20 Milliards de Dollars pour 20 ans, destiné au développement des infrastructures économiques et sociales, de l'industrie minière et de nombreux programmes en faveur du Partenariat Public-Privé ;
- 5- le retour, dès 2016, d'une forte croissance économique inclusive évoluant entre 7 et 10% ;
- 6- la maîtrise du taux d'inflation autour de 8% et du taux de change autour de 9 500 GNF pour 1 Dollar US.

Ces performances ont permis d'atteindre : (i) le point d'achèvement de l'Initiative des Pays Pauvres très Endettés (IPTE) dès Septembre 2012, ce qui a entraîné l'annulation des deux tiers de la dette extérieure ayant ainsi permis de dégager des ressources budgétaires substantielles pour promouvoir le développement humain et social ; (ii) la signature du 10^{ème} FED ; et (iii) l'accès du pays à de nouvelles sources de financement.

La réalisation de ces actions a permis d'améliorer l'environnement des affaires (Doing Business, la conformité à l'ITIE et l'application des normes OHADA).

Cependant, la mise en œuvre du Plan d'Actions d'Istanbul s'est heurtée à un contexte international, régional et national difficile.

Au plan international, les pays développés ont été confrontés, ces dernières années, à : (i) de graves crises économiques et financières ; (ii) au retour de l'unilatéralisme, au repli identitaire consécutif aux crises migratoires et les flux illicites de capitaux, toutes choses ayant sensiblement affecté le volume de l'aide publique au développement.

Au plan régional, le pays a abrité de nombreux réfugiés, conséquence des conflits dans les pays voisins, notamment en Guinée-Bissau, en Côte d'Ivoire et tout récemment au Mali. La persistance du terrorisme dans les pays voisins a également eu un impact négatif sur le développement économique et social.

Au plan national, durant la période 2011-2015, le pays fut confronté à des crises sociales dont les conséquences se sont traduites par un net ralentissement de la croissance économique, suivies d'une détérioration sensible des conditions de vie des populations.

De plus, de 2014 à 2015, le pays a été frappé par l'épidémie de fièvre à virus Ebola entraînant de nombreuses victimes humaines et la déstabilisation de l'économie.

Au total, la mise en œuvre du Plan d'Actions d'Istanbul a souffert des facteurs de fragilité dont les plus importants sont : (i) la faiblesse des Institutions de l'Etat pour garantir la stabilité, orienter et promouvoir le développement ; (ii) le faible dynamisme du Secteur Privé ; (iii) une faible performance de l'économie avec une prépondérance du Secteur Primaire, du commerce et des activités informelles ; (iv) la forte rigidité du marché du travail constitué en grande majorité d'emplois indépendants et d'aides familiales relevant du secteur informel ; (v) l'insuffisance des budgets alloués aux secteurs sociaux qui n'a pas permis, malgré les efforts déployés, de faire face à la demande sans cesse croissante en infrastructures sociales,

au renforcement des capacités des ressources humaines, à l'amélioration des capacités en ressources matérielles et de la qualité des services offerts ; (vi) la faible capacité de mobilisation des ressources tant intérieures qu'extérieures ; (vii) la faible capacité d'absorption des ressources extérieures ; (viii) la faible résilience aux changements climatiques ; (ix) les problèmes de gouvernance ayant affectés les administrations publiques, la justice, les forces de défense et de sécurité, les élections, la lutte contre la corruption et la promotion de la transparence.

Par ailleurs, la République de Guinée a participé activement à la préparation et à l'adoption : (i) de l'Agenda 2063 de l'Afrique en 2013 ; (ii) de la Troisième Conférence des Nations Unies sur le Financement du Développement en Juillet 2015 à Addis Abeba ; (iii) du Sommet des Nations Unies portant adoption des Objectifs de Développement Durable en Septembre 2015 et (iv) de la 21^{ème} Session de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques en 2016.

A l'issue de la mise en œuvre du Plan d'Actions d'Istanbul 2011-2020, il ressort ce qui suit :

- 1- Bien que les objectifs du Plan d'Actions d'Istanbul n'aient pas été entièrement atteints, leur mise en œuvre a été une contribution importante dans le processus du développement du pays ;
- 2- Les actions inachevées du Plan d'Actions d'Istanbul, l'Agenda de Cotonou de Juillet 2014 pour le renforcement des capacités productives des Pays les Moins Avancés, la poursuite de l'Agenda 2030 des ODD, le Plan d'Actions à moyen terme sur les changements climatiques ; la plateforme commune des PMA et des Etats fragiles sur la Coopération Sud-Sud et Triangulaire seront intégrés dans le prochain Agenda des PMA 2021-2030 ;
- 3- Le renforcement des capacités aura une place de choix pour suppléer l'insuffisance des ressources financières, les faiblesses institutionnelles, celles des ressources humaines et autres défaillances constatées au niveau de la coordination, de la gestion et du suivi des actions ;
- 4- Un accent particulier sera mis sur l'accélération de la mise en œuvre du Programme 2030 des ODD, à travers prioritairement : (i) la mobilisation des ressources intérieures y compris les financements innovants ; (ii) le renforcement de l'intégration des ODD et du phénomène migratoire dans les stratégies nationales de développement en impliquant

tous les acteurs nationaux (Etat, Secteur Privé, Société Civile, Collectivités Territoriales) ; (iii) l'intensification de la Coopération Sud-Sud et Triangulaire ;

- 5- Dans cette perspective, le Gouvernement prendra les dispositions pour : (i) améliorer les capacités de négociation des administrations et des autres partenaires nationaux ; (ii) accroître et diversifier l'information spécifique, disponible au sujet de chaque partenaire ; (iii) améliorer les capacités d'absorption du pays, à travers la conception des projets bancables, une meilleure connaissance des règles et procédures des donateurs, pour l'utilisation de l'aide reçue, le renforcement des capacités de coordination et l'amélioration du système de planification, de programmation et de budgétisation; (iv) veiller à une gestion transparente, efficace et efficiente de l'aide reçue ; (v) parvenir à une aide pilotée et coordonnée par le Gouvernement, maîtrisée par les structures nationales et plus efficace au profit des populations ;
- 6- les Partenaires Techniques et Financiers devraient renouveler leur engagement et leur soutien à la Guinée dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030 et de la prochaine décennie des PMA 2021-2030.

Pour ce faire, le Gouvernement s'engage à : (i) élaborer et mettre en œuvre deux plans nationaux de développement économique et social 2021-2025 et 2026-2030 intégrant la suite de l'Agenda 2030 des ODD et les objectifs du prochain Agenda des PMA ; (ii) renforcer les capacités de mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'Aide (2005), de son Plan d'Actions d'Accra (2008), du Partenariat Mondial de Busan (2012) et du Partenariat renouvelé de Mexico (2014), permettant ainsi au Gouvernement de renforcer le leadership dans le processus de développement, de promouvoir avec les partenaires la responsabilité mutuelle et la gestion axée sur les résultats ; (iii) élaborer et mettre en œuvre, dès Janvier 2021, un projet multi-donneurs de « Renforcement de Partenariats, de l'Intégration Africaine et d'Intensification de la Coopération Sud-Sud pour la mise en œuvre accélérée des ODD », au titre des Objectifs 16 et 17 de l'Agenda 2030 couvrant la période 2021-2025 en vue d'appuyer la mise en œuvre des objectifs du prochain Agenda des PMA et de l'Agenda 2030 des ODD. La mise en œuvre des stratégies et actions susmentionnées permettrait d'éradiquer la pauvreté, d'atteindre les objectifs de développement adopté au niveau international et de sortir la Guinée de la catégorie des PMA et du groupe des Etats Fragiles. L'année 2020 sera consacrée à la formulation et à la validation de cet important projet. Cela se fera en collaboration avec les Partenaires Techniques et Financiers.

Tenant compte de son statut de PMA, de son caractère d'Etat fragile, vulnérable à la fois aux chocs externes et internes, le Rapport fait les recommandations suivantes :

- 1- l'annulation de la dette extérieure du pays tel que sollicité lors des réunions de Bruxelles, de Washington et de New York consacrées à l'épidémie à virus Ebola ;
- 2- le respect des engagements des Partenaires Techniques et Financiers pour la mise en œuvre effective des différents programmes de développement du pays notamment l'Agenda 2030 des ODD et le nouvel Agenda des PMA pour la prochaine décennie ;
- 3- l'intégration effective du prochain Agenda des PMA dans les stratégies de planification ;
- 4- le Gouvernement renforcera son engagement dans le processus d'unification et d'harmonisation « **unis dans l'action** » et de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide du Plan d'Actions d'Accra et de Busan sur l'efficacité du développement ;
- 5- promouvoir l'intégration régionale et sous-régionale et la Coopération Sud-Sud ;
- 6- mettre en œuvre le Plan d'actions de la COP 21 pour la construction d'économies vertes et bleues ;
- 7- lutter contre la corruption conformément à l'Objectif 16 des Objectifs de Développement Durable.

C'est dans ce contexte que les efforts du Gouvernement et des PFT devraient converger sur les dimensions suivantes :

- **tout d'abord, la mobilisation accrue et l'utilisation efficace de l'aide** : mettre en œuvre des politiques responsables et dynamiques pour réaliser les ODD, améliorer sans cesse la gouvernance, se donner les moyens d'un exercice conjoint de la responsabilité mutuelle, ce qui exige la poursuite des réformes, pour les uns et pour les autres ;
- **ensuite, la question du volume et du rôle nouveau de l'aide publique** est le défi majeur aujourd'hui. Les ODD appellent à un quadruplement de l'aide. Ils appellent aussi une intervention catalytique de l'aide, au service d'un renforcement sans précédent des partenariats public-privé et du rôle de l'entreprise dans une croissance forte, durable, mieux répartie et largement diffusée ;
- **enfin**, c'est maintenant qu'il faut disposer d'une aide accrue, stable, prévisible, de nature à contribuer au financement de programmes pluriannuels de la Guinée.

Ces trois dimensions doivent être servies en même temps.

Introduction

La Guinée est l'un des pays les plus riches de l'Afrique de l'Ouest en termes de potentialités. Elle dispose d'un énorme potentiel agricole, hydroélectrique et minier. La superficie des terres cultivables varie entre 6 et 7,5 millions d'hectares dont à peine 10 à 25 % sont mises en valeur. Le pays a également la réputation d'être un "scandale géologique" à cause de la richesse de son sous-sol, et le "château d'eau" de l'Afrique Occidentale parce que la quasi-totalité des grands fleuves de la sous-région y prennent leur source et arrosent une bonne partie de son territoire.

Malgré ces avantages offerts par la nature, la Guinée demeure l'un des pays d'Afrique subsaharienne présentant les plus bas indicateurs en matière de développement économique, social et humain. Le pays est ainsi régulièrement classé parmi les pays les plus pauvres en termes de développement humain.

Depuis l'adoption en 2011 du Plan d'Actions d'Istanbul, l'atteinte de ses objectifs a été au nombre des priorités du Gouvernement guinéen. A cet égard, ils ont été au cœur de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SRP), du Plan Quinquennal 2011-2015 et du Plan de développement économique et social PNDES 2016-2020. Il s'agit de donner une meilleure appréciation des efforts fournis par le Gouvernement dans la mise en œuvre du Plan d'Actions d'Istanbul et de mesurer les progrès accomplis au cours de la période sous-examen.

En guise de rappel, l'objectif de ce Plan d'Actions était d'accélérer les réformes entreprises et de mettre en œuvre des politiques et stratégies de développement plus hardies pour réduire la vulnérabilité du pays face aux chocs externes, renforcer ses capacités productives en vue de bâtir les conditions solides d'un développement durable.

En dépit des conditions favorables liées à la réhabilitation de la planification du développement, l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTTE de l'engagement résolu du Gouvernement et de l'appui constant des PTF, la mise en œuvre du Plan d'Actions d'Istanbul s'est déroulée dans un contexte national, sous-régional et international, marqué par l'épidémie à virus Ebola, la mal gouvernance, les conflits sociaux, la raréfaction de l'aide et le retour à l'unilatéralisme et au protectionnisme.

L'objet de ce rapport est de faire l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'Actions d'Istanbul 2011-2020 en faveur des PMA, en mettant en évidence les progrès accomplis, les contraintes et obstacles rencontrés ainsi que les actions envisagées pour la prochaine décennie 2021-2030.

Le processus d'élaboration du Rapport National d'Evaluation a utilisé une approche inclusive et participative impliquant les Institutions Nationales, les Partenaires Techniques et Financiers, les acteurs du Secteur Privé et de la Société Civile. Il obéit au canevas de préparation soumis par le Bureau du Haut Représentant des Pays les Moins Avancés et s'articule autour des chapitres suivants : (i) le processus de planification de développement national ; (ii) l'évaluation des progrès et défis dans la mise en œuvre du Programme d'Action d'Istanbul pour la décennie 2011-2020 ; (iii) la cohérence et liens avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et autres processus mondiaux ; et (iv) les orientations du prochain Agenda des Pays les Moins Avancés.

I. Le processus de planification de développement national

La mise en œuvre du plan d'actions a été réalisée dans un contexte de réhabilitation de la planification. Ce renouveau de la planification du développement s'est traduit par l'adoption de deux plans de développement à moyen terme : le Plan Quinquennal 2011-2015 et le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020.

Le Plan Quinquennal 2011-2015 a été le début des grandes réformes économiques, financières, institutionnelles et sociales. Ces réformes ont permis de stabiliser le cadre macroéconomique, d'améliorer le climat des affaires, de renouer les relations avec les Partenaires techniques et Financiers, et d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE). Il en a résulté la relance des programmes de coopération et une reprise de l'activité économique avec un taux de croissance du Produit Intérieur Brut qui s'est établi à 5,4% en moyenne sur la période 2010-2012.

Cependant, cette dynamique a été contrariée par la baisse des cours des minerais sur le marché international, les tensions socio-politiques consécutives aux élections législatives de 2013, l'apparition de la maladie à virus Ebola (MVE), provoquant un ralentissement de l'activité économique et une décélération de la croissance du Produit Intérieur Brut qui s'est établie à 3,8% en moyenne, sur l'ensemble de la période 2013-2015. Mais globalement, le cadre macroéconomique est resté stable grâce à : (i) l'impact positif de l'annulation en 2012, de la dette de la Guinée, au titre de l'Initiative PPTE ; (ii) l'important appui de la Communauté Internationale, de l'ordre de 705 millions de Dollars US, obtenu dans le cadre de la crise provoquée par la Maladie à Virus Ebola, à la suite des Conférences de Bruxelles en Mars, de Washington en Avril et de New York en Juillet 2015.

Quant au Plan National de Développement Economique et Social 2016-2020, sa mise en œuvre a permis de 2016 à nos jours de mettre l'économie guinéenne sur une trajectoire de forte croissance. Selon les données de l'Institut National de la Statistique, le Produit Intérieur Brut (PIB) a progressé en termes réels, de 10,8% en 2016, à 13,4% en 2017, bien au-delà des prévisions. Les performances pour 2018 et les perspectives pour 2019 sont également bonnes. Si cette tendance est maintenue, le pari d'un taux de croissance à deux chiffres serait gagné sur toute la période couverte par le PNDES.

Obtenus dans un contexte de maîtrise de l'inflation (autour d'une moyenne de 8,5% contre 21,4% en 2011) et de consolidation des avoirs extérieurs nets (au-delà de 2 mois d'importations), ces résultats traduisent également, une stabilité du cadre macroéconomique.

A cela, il faut ajouter des efforts d'investissements sans précédent sur la période 2016-2017 (36% du PIB dont 29% d'investissements privés), sous-tendus par une conduite efficace des réformes structurelles dans les secteurs de forte croissance comme les mines, les BTP, les infrastructures routières et énergétiques.

La réhabilitation de la planification a également concerné la chaîne de Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi-Evaluation (PPBSE). Cette logique a permis de réaliser l'Etude Nationale Prospective qui a doté le pays d'une vision à long terme du développement, la Vision 2040 d'une Guinée émergente et prospère, une Guinée maîtresse de son destin, « assurant un niveau de vie élevé de bien-être à ses populations et garantissant l'avenir des générations futures ». Cette vision est conçue pour être réalisée à travers 5 plans successifs à moyen terme, dont les 3 premiers permettront au pays de réaliser les Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030 ainsi que l'Agenda 2063 de l'Afrique et des autres objectifs internationalement agréés.

II. Evaluation des progrès et défis dans la mise en œuvre du Programme d'Action d'Istanbul pour la décennie 2011-2020

Comme souligné précédemment, depuis l'adoption en 2011 du Plan d'Actions d'Istanbul, l'atteinte de ses objectifs a été au nombre des priorités du Gouvernement guinéen. A cet égard, ils ont été au cœur de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SRP), du Plan Quinquennal 2011-2015 et du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020.

En guise de rappel, l'objectif du Plan d'Actions d'Istanbul était d'accélérer les réformes entreprises et de mettre en œuvre des politiques et stratégies de développement plus hardies pour réduire la vulnérabilité du pays face aux chocs externes, renforcer ses capacités productives en vue de bâtir les conditions solides d'un développement durable.

La mise en œuvre de ce Plan d'Actions s'appuie sur quelques principes directeurs forts, à savoir :

- la reprise en main de la définition des objectifs et actions du développement par les PMA eux-mêmes ;
- l'adoption d'une démarche centrée sur les résultats ;
- la prise en compte effective de la relation entre paix, sécurité, développement et respect des droits de l'homme ; et

- la redéfinition du rôle de l'Etat pour garantir un équilibre entre le rôle de l'Etat et les mécanismes du marché dans la conduite des politiques de développement.

Les domaines prioritaires du Plan d'Actions d'Istanbul ont porté sur le renforcement des capacités productives par des investissements dans les secteurs essentiels comme les infrastructures, l'énergie, les sciences, la technologie et l'innovation, le développement du Secteur Privé ainsi que dans l'agriculture, le commerce, le développement social et le renforcement de la bonne gouvernance à tous les niveaux.

Pour chacun de ces domaines, le plan d'actions a identifié les actions à mener par chacune des parties impliquées, à savoir : les actions relevant de la responsabilité des PMA, celles que doivent prendre en charge les partenaires au développement et les actions à mettre en œuvre conjointement par les deux parties.

Bien que la responsabilité première de la mise en œuvre de ce Plan d'Actions relève des PMA eux-mêmes, l'ensemble de la Communauté Internationale s'est engagé à aider ces pays à lever les contraintes structurelles auxquelles ils font face et à accélérer leur développement pour sortir de cette classification catégorielle à l'horizon 2020 au plus tard.

Cependant, la mise en œuvre en Guinée du Plan d'Actions d'Istanbul s'est heurtée à un contexte international, régional et national difficile.

Au plan international, les pays développés ont été confrontés ces dernières années à de graves crises économiques et financières, qui ont sensiblement affecté le volume de l'aide publique au développement. En 2014, l'APD versée par les membres du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE s'est chiffrée à 125.6 Milliards USD, soit 0.29 % de leur revenu national brut (RNB) cumulé. En valeur réelle, elle a connu un recul de 4 % en 2012, après une baisse de 2 % en 2011.

Au plan régional, le pays a abrité de nombreux réfugiés, conséquence des conflits dans les pays voisins, notamment en Guinée-Bissau, en Côte d'Ivoire et tout récemment au Mali. Ces crises ont été surmontées grâce à une forte implication de la Communauté Internationale, de l'Union Africaine et de la CEDEAO à travers le Conseil de Paix et de Sécurité et le Parlement de la CEDEAO.

Au plan national, le pays fut confronté à des crises sociales dont les conséquences se sont traduites par un net ralentissement de la croissance économique, suivies d'une détérioration sensible des conditions de vie des populations.

De plus, dès 2014, le pays a été frappé par l'épidémie de fièvre à virus Ebola entraînant de nombreuses victimes humaines et la déstabilisation de l'économie. Ce qui a eu pour conséquences, la baisse de la croissance économique (1,3% en 2014 suivi d'une prévision de croissance nulle en 2015) et une détérioration du taux de change. Tout en annihilant les efforts en cours pour l'accélération de la croissance et la transformation structurelle de l'économie, l'épidémie a mis en exergue l'état de fragilité du pays ainsi que les défis à relever pour son développement durable et sa résilience.

Il convient de souligner que la mise en œuvre du Plan d'Actions d'Istanbul a souffert des facteurs de fragilité dont les plus importants sont :

- la faiblesse des Institutions de l'Etat pour garantir la stabilité, orienter et promouvoir le développement ;
- le faible dynamisme du Secteur Privé ;
- une faible performance de l'économie avec une prépondérance du secteur primaire et du commerce ;
- la forte rigidité du marché du travail constitué en grande majorité d'emplois indépendants et d'aides familiaux relevant du secteur informel ;
- la faiblesse des budgets alloués aux secteurs sociaux qui n'a pas permis de faire face à la demande sans cesse croissante en infrastructures sociales, au renforcement des capacités des ressources humaines, à l'amélioration des capacités en ressources matérielles et à l'amélioration de la qualité des services offerts ;
- la faible capacité de mobilisation des ressources tant intérieures qu'extérieures ;
- la faible capacité d'absorption des ressources extérieures ;
- la faible résilience aux changements climatiques ;
- la faiblesse du système de suivi-évaluation, qui a entraîné une faible appropriation des objectifs du Plan d'Actions d'Istanbul par l'administration et les populations.

Les réformes de gestion macroéconomiques entreprises en 2011 et le Plan Quinquennal 2011-2015 ont intégré les objectifs du Plan d'Actions d'Istanbul. Toutefois la mise en œuvre du Plan d'Actions d'Istanbul a connu une évolution en dents de scie.

En effet, jusqu'en 2013, le programme se portait bien avec des performances remarquables de taux de croissance avoisinant 4%, une baisse de l'inflation et l'annulation de la dette consécutivement à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE en Septembre 2012.

Cependant entre 2014 et 2015, l'épidémie à virus Ebola a porté un coup dur à l'économie guinéenne et aux secteurs sociaux de base.

Le Rapport National de la Guinée qui aborde toutes ces questions a été élaboré conformément au schéma annoté proposé par le Bureau du Haut Représentant tout en faisant ressortir les questions spécifiques à la Guinée.

En termes de résultats, la situation sectorielle se présente comme suit :

a)- Capacités de production

La mise en œuvre du Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA), la distribution d'intrants agricoles, la relance de la production des cultures d'exportation (bananes, ananas, café), la réalisation des barrages hydroélectriques de Kaleta (240 MW) et de Souapiti (540MW), le démarrage de la construction du barrage hydroélectrique d'Amaria, de Koukoutamba, le développement des énergies renouvelables comme les énergies solaires et éoliennes, la construction d'infrastructures hôtelières, sanitaires, scolaires et universitaires, la couverture totale du pays en téléphonie mobile, la promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'amélioration de l'accès à internet, la création de la société de transport urbain et interurbain, etc. ont été des facteurs qui ont influencé positivement le développement des capacités productives du pays.

b)- Agriculture, Sécurité alimentaire et développement rural

La mise en œuvre des politiques nationales relatives : (i) au développement agricole et à la sécurité alimentaire ; (ii) à l'alimentation et à la nutrition ; et (iii) à la santé pour le bien-être de la population, ont permis :

- l'accroissement de la productivité des filières vivrières en particulier de la riziculture, ainsi que le renforcement des circuits de commercialisation des produits alimentaires ;
- le renforcement de la prévention et de la gestion des crises et des catastrophes naturelles grâce à la mise en place d'un système d'alerte précoce assorti d'un système d'informations géographiques sur la sécurité alimentaire, et la constitution de stocks de sécurité ; et
- la stabilisation des prix des denrées de première nécessité.

Aussi, dans le cadre de la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, le Gouvernement a mis en place le programme de filets sociaux et de projets de travaux publics de haute intensité de main d'œuvre, appuyés par les PTF et a intensifié le programme de cantines scolaires notamment dans les zones rurales avec l'appui du PAM.

Concernant l'environnement, il y a lieu de souligner que la Guinée dispose de potentialités importantes dans le domaine des ressources naturelles avec : (i) des forêts ; (ii) des aires et des sites protégés de renommée mondiale ; (iii) des sources et des lits de cours d'eau faisant de la Guinée "le château d'eau de l'Afrique de l'Ouest" ; (iv) un écosystème varié ; et (v) une importante biodiversité.

Cependant, la plupart de ces ressources naturelles étaient menacées durant la période sous-examen, faute de stratégies efficaces et de ressources substantielles pour leur protection. Face à cette situation, le Gouvernement a entrepris, avec le soutien des PTF, la mise en œuvre de vigoureuses politiques dont les résultats ont permis : (i) de réduire la dégradation des sols ; (ii) une amélioration de la gestion des ressources en eau et des ressources naturelles ; (iv) des progrès dans la préservation de la diversité biologique, terrestre et maritime ; et (v) l'amélioration de l'approvisionnement durable en énergie.

En termes de réalisations dans ce sous-secteur, il est à noter : (i) l'émergence et la promotion de près de 400 Organisations Paysannes ; (ii) l'approvisionnement en intrants aux producteurs (engrais, semences, produits phytosanitaires) et équipements à des prix subventionnés ; (iii) la création d'un centre de prestation agricole dans toutes les préfectures du pays pour faciliter l'accès aux équipements ; (iv) la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation des actions réalisées. Ces actions ont favorisé la construction et la réhabilitation de nombreuses pistes rurales dans les quatre régions naturelles ; et l'aménagement de plusieurs milliers d'hectares cultivables à travers le pays.

La consommation alimentaire en Guinée est caractérisée par une bonne variété et sa diversité est globalement acceptable pour la majorité de la population. Les ménages ayant une pauvre consommation sont relativement peu nombreux (moins de 0,5 % du total). La consommation alimentaire s'est améliorée dans le pays et cela est imputable surtout à une disponibilité alimentaire accrue au niveau local.

En 2012, un peu moins d'un guinéen sur cinq (18,2 %) avait un niveau de consommation en dessous du besoin minimum calorique quotidien (2 500 Kcal/personne). Cet indicateur a connu une légère baisse sur la période 1994-2007 (-1,9 point de pourcentage en moyenne par

an) avant d'enregistrer une hausse relativement importante entre 2007 et 2012, passant de 12,3 % à 18,2 % sur cette période, soit un accroissement annuel moyen de 1,2 point de pourcentage. Il existait néanmoins de fortes disparités entre milieu urbain (7 %) et milieu rural (23,3 %) du point de vue de cet indicateur.

En dépit de son potentiel agricole élevé, la production alimentaire demeure faible en Guinée. Afin de satisfaire les besoins alimentaires de la population, le pays importe environ 300 000 tonnes de céréales par an.

En milieu urbain guinéen, la situation de la sécurité alimentaire est également préoccupante. En effet, dans les quartiers les plus pauvres de Conakry, la capitale, les ménages consacraient 61 % de leur revenu à la nourriture. L'augmentation des prix des denrées alimentaires a également affecté la qualité générale de la consommation de nourriture des ménages en milieu urbain.

Entre 2009 et 2012, il y a eu une détérioration de la sécurité alimentaire en Guinée due à des problèmes d'accès financier et physique à la nourriture, d'habitudes alimentaires inadéquates, de mauvaise gestion des revenus et des stocks alimentaires. Ces difficultés avaient poussé les ménages à vendre leurs produits agricoles au mauvais moment de l'année et à acheter la même marchandise à des prix nettement plus élevés plus tard.

Néanmoins, la situation s'est nettement améliorée depuis 2012. En effet, selon les résultats de la dernière enquête sur la sécurité alimentaire en Guinée (2015), le taux de prévalence de l'insécurité alimentaire est de 17,6 % au niveau national. Ce taux est toutefois très variable d'une région à une autre, la moitié des régions ayant une prévalence supérieure à 20 %. Les résultats de cette évaluation de la sécurité alimentaire montrent également que, en 2015, 1 900 000 personnes sont en insécurité alimentaire en Guinée dont 59 000 en insécurité alimentaire sévère. Les régions sont touchées à des degrés divers et sur les huit, six sont particulièrement affectées.

La dernière évaluation (2017) montre également qu'en Guinée, l'insécurité alimentaire est principalement un problème de revenu. En effet, l'insécurité alimentaire touche principalement les ménages qui dépendent de la transformation et de la vente de produits agricoles, de la vente de produits vivriers, de la vente de produits d'élevage et du salariat agricole. Dans ces groupes, la prévalence de l'insécurité alimentaire varie entre 26 % et 20 %. Cependant, l'insécurité alimentaire sévère touche uniquement, à hauteur de 1 % respectivement, ceux qui dépendent du salariat agricole, de la vente de produits vivriers et de la vente de produits d'élevage.

Il s'agit d'une insécurité alimentaire chronique car les résultats de l'enquête de 2012 avaient identifié ces groupes comme étant les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire sévère.

- Elevage :

Au nombre des actions ayant contribué au développement de ce sous-secteur, il est à noter : (i) le renforcement du cadre institutionnel ; (ii) le développement des infrastructures de commercialisation du bétail et des produits animaux ; (iii) les programmes de vaccination des bovins (contre la péripneumonie contagieuse, la dermatose nodulaire et les maladies telluriques) et des petits ruminants (contre la peste) en vue d'améliorer la santé animale ; (iv) la sécurisation du cheptel et l'amélioration de l'alimentation du bétail ; (v) le croisement génétique entre la race N'Dama et des races bovines étrangères ; (vi) l'amélioration génétique et l'intégration agriculture-élevage ; (vi) la structuration du milieu éleveur et l'appui au Secteur Privé.

- Pêche :

De nombreux efforts ont été réalisés pour le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire. Ceci s'est illustré par : (i) la révision des codes de la pêche maritime et continentale ; (ii) l'élaboration d'outils de politique tels que la Lettre de Politique de Développement de la pêche, le Plan d'investissement pour le développement des pêches et de l'aquaculture, l'élaboration du Plan d'aménagement et de gestion des pêcheries, la mise en place d'un comité consultatif de gestion et de délivrance des licences de pêche industrielle. Dans le souci d'assurer une meilleure conservation et protection des ressources, une période de repos biologique de 2 mois a été instituée depuis 2014. De plus, ces mêmes efforts se sont aussi traduits par : (i) la construction et la réhabilitation d'infrastructures de conservation avec le soutien des partenaires ; (ii) la mise en place d'un dispositif d'énergie hybride qui permet un fonctionnement continu de son système de surveillance satellitaire, un suivi, un contrôle et une surveillance des activités des navires 24 heures sur 24 ; (iii) la création de l'Office National de Contrôle Sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture (ONSPA) ; (iv) les travaux d'aménagement de sites et d'assistance technique aux pisciculteurs.

- Mines :

Des efforts ont été engagés par le Gouvernement guinéen pour la relance du secteur minier. Ces efforts ont été orientés vers l'amélioration de la gouvernance minière et la signature de nombreuses conventions. Il s'agit entre autres de : (i) la modernisation du cadastre minier ;

(ii) l'appui à l'initiative de transparence des industries extractives en vue de maintenir la Guinée comme pays conforme ; (iii) la finalisation de l'étude portant sur la parcellisation des zones d'exploitation artisanales, ainsi qu'une étude sur le diagnostic de l'exploitation artisanale de l'or et du diamant sur financement du Projet d'Appui à la Gouvernance du Secteur Minier (PAGSEM).

En complément de ces résultats, il convient de mentionner :

- un accroissement notable de l'impôt sur les Sociétés Minières ;
- la construction du port de Katougouma et l'exportation en Juillet 2015, de la première tonne de bauxite de la Société Minière de Boké ;
- la construction du port sud du Rio Nunez à Dapilon pour l'augmentation de la capacité d'exportation de la bauxite produite par le consortium SMB ;
- le démarrage du projet de GAC avec l'exportation des échantillons de bauxite pour les essais métallurgiques dans les usines en Chine ;
- l'inauguration du port commercial de GAC à Kamsar ;
- le démarrage de la première phase du projet d'extension de la CBG avec un investissement initial de 643 000 000 de Dollars US ;
- la signature de la convention minière liant la Société des Bauxites de Guinée (SBG) et l'Etat Guinéen pour l'exploitation de la bauxite en 2019 et la construction d'une usine d'alumine en 2020 dans la préfecture de Kindia ;
- la relance du projet de la Société des Bauxites de Dabola-Tougué ;
- le démarrage des travaux de construction des infrastructures de la Compagnie des Bauxites et d'Alumine de Dian-Dian (COBAD);
- la signature de la Convention d'Avocet-Managem ;
- la pose de la première pierre pour la construction de toutes les composantes du projet (route technologique, cité, mine et port) ;
- l'extension de la SAG avec un investissement de 120 millions de Dollars US dans la première phase ;
- la construction du chemin de fer, du port et **de la Fonderie d'alumine** ;

Plus de quatre projets miniers de la filière bauxite et deux dans celle de l'or sont dans un état avancé. Leurs études de faisabilité et d'impact environnemental et social ont été récemment validées par le Ministère des Mines et la Géologie.

Grâce aux efforts du Gouvernement, la Guinée est en train de récupérer les données géologiques longtemps détenues par les partenaires faute de paiement. La récupération de ces données permettra d'accélérer le développement des projets miniers, car la détention de ces données va écourter les phases de recherches des projets. Par ailleurs, ces données permettront également d'accroître la connaissance du sol et du sous-sol guinéen et ainsi favoriser la diversification des ressources minières et rendre le pays résilient face aux chocs exogènes, notamment les fluctuations du marché dues aux cycles économiques.

Le regain d'activités et d'investissement (environ 2 Milliards de Dollars US prévus) dans la région nord-ouest de Boké accroîtront de manière significative la contribution du secteur minier à l'économie nationale et à la lutte contre la pauvreté.

c)- Commerce :

Le Gouvernement a mis en priorité le développement des filières agricoles, des industries extractives et manufacturières et des services (tourisme, commerce, artisanat) parce qu'elles sont génératrices d'une croissance forte et durable. Parallèlement, il met l'accent sur les pôles de croissance pour valoriser les potentialités sectorielles et les ressources locales.

Des efforts de développement ont été réalisés à travers : (i) la gestion et le contrôle des déclarations descriptives des importations et des exportations (DDI/DDE) ; et (ii) l'accroissement en devises. De même, les travaux sont en cours pour la construction de marchés à travers le pays.

Cependant, les filières agricoles restent peu productives et peu compétitives en raison de nombreuses contraintes notamment :

- au niveau structurel, du fait que l'agriculture guinéenne est dominée par des exploitations de type familial qui sont essentiellement de subsistance. La taille des exploitations varie de 0,5 à 3 hectares et le système de culture dominant est la défriche brûlis (90 % des exploitations). Ces exploitations sont faiblement équipées et ne disposent que de faibles ressources financières ;
- le faible taux d'utilisation d'intrants agricoles (engrais, produits phytosanitaires, semences améliorées) ;
- la faible maîtrise de l'eau qui est une contrainte majeure pour l'intensification agricole. Sur un potentiel en terres irrigables de l'ordre de 700 000 ha, seulement 30 200 ha ont fait l'objet d'aménagement, soit 9 % dont 8 500 ha de bas-fonds (20 %), 7 700 ha de

plaines intérieures (6 %), 2 500 ha de plaines d'arrière mangrove (3 %) et 11 500 ha de plaines de mangrove (10 %). Ces réalisations sont toutefois restées en deçà des besoins des producteurs ;

- la faiblesse du système de commercialisation et d'exportation dont les principales causes sont : (i) l'absence de partenaires professionnels ; (ii) le manque d'informations sur les marchés et les opportunités de marchés ; (iii) l'insuffisance des capacités de transformation, de stockage et de conservation des produits au niveau des grandes zones de production, à l'aéroport et au port de Conakry ; (iv) les obstacles tarifaires et non tarifaires ; (v) les difficultés d'accès au crédit de commercialisation ; (vi) l'enclavement des zones de production ;
- le faible niveau d'organisation et de professionnalisme des acteurs qui affectent la performance de toutes les activités le long des filières agricoles (production commercialisation, transformation, transport).

Par ailleurs, des contraintes communes importantes existent, liées à l'accès au crédit et au foncier.

En effet, la plupart des codes existants souffrent d'insuffisances de textes d'application. Ceux qui en disposent sont faiblement diffusés. Ces facteurs limitent fortement l'efficacité des différents codes régissant l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'environnement et la santé.

Sur le plan institutionnel, l'État dispose de plusieurs structures d'appui et d'encadrement pour prendre en charge tous les aspects liés à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cependant, ces structures se caractérisent par une insuffisance de ressources humaines qualifiées, une insuffisance de ressources matérielles et financières permettant d'exécuter leurs missions de manière efficiente et efficace.

d. Produits de base

Le processus d'industrialisation et de transformation entrepris par le Gouvernement a permis de développer des industries manufacturières notamment pour les filières tomates, pomme de terre, ignames et ananas. De plus, dans le cadre des négociations commerciales multilatérales le Gouvernement développe une politique de renforcement de capacités humaines et institutionnelles.

e. Développement du Secteur Privé et du Partenariat Public-Privé

Le Gouvernement fait du Secteur Privé et du Partenariat Public-Privé le moteur de la croissance de la Guinée en se fondant sur les considérations suivantes :

- Le pays regorge d'abondantes ressources naturelles stratégiques qui augurent un avenir promoteur ;
- La population guinéenne atteindra environ 26 millions d'habitants en 2030, ce qui affiche un bon potentiel de marché ;
- La population guinéenne est très jeune, 41% ont moins de 15 ans avec un âge médian de 19,1 %, ce qui constitue un potentiel important pour une industrialisation à forte intensité de main d'œuvre ;
- Les perspectives de croissance économiques du pays comptent parmi les plus prometteuses entre 2018 et 2023 ;
- La Guinée est un pays qui pollue moins et où il fait bon vivre avec des crédits d'émission de gaz négatif mais qu'il faut bien sûr préserver.

Depuis 2010, le Gouvernement a fait de sa priorité la promotion des investissements privés directs étrangers. Pour cela, un conseil présidentiel des investissements a été initialement créé et par la suite un Ministère y a été dédié, à l'effet de promouvoir les investissements et favoriser l'attractivité des investisseurs. Aujourd'hui, le pays est en train de devenir le pays d'afflux des investisseurs.

Un nombre important de réformes ont été menées pour un total de 70 dont 42 ont porté sur l'amélioration du climat des affaires. Ceci a permis à la Guinée d'être classée dans le top 5 des pays les plus réformateurs au monde et de gagner 22 places dans le classement Doing Business de la Banque Mondiale. Différents financements ont été obtenus de grands pays et de grandes institutions financières (BM, SFI, BAD etc...) et les IDE ont atteint un niveau jamais connu dans l'histoire du pays 1,6 milliards USD d'investissements réalisés en 2016 et 3 milliards USD engagés en 2017.

Aujourd'hui, le pays affiche un bon taux de croissance et devrait s'appuyer sur cette tendance positive pour optimiser les Investissements Directs Étrangers. Mais, il est important de signifier que ce taux de croissance est tiré par le secteur minier qui, tout seul, n'entraînera pas forcément un développement inclusif.

Pour avoir une croissance inclusive et créatrice d'emplois, le Gouvernement met également l'accent sur les autres secteurs de l'économie, à savoir : le tourisme, l'agriculture, l'éducation et la santé. Ces secteurs s'allient parfaitement avec les Objectifs de Développement Durable.

- **Tourisme et Hôtellerie :**

En la matière, des mesures importantes ont été prises, suite à un diagnostic du sous-secteur. Ces efforts ont amélioré la crédibilité du pays et ont permis d'amorcer un bond remarquable au niveau des infrastructures hôtelières à travers : (i) la réalisation de 55 établissements hôteliers; et (ii) la reconstruction du Site Touristique de Faranah. Cela a permis d'enregistrer plus d'arrivées de touristes, soit 350 000 en 2018 contre moins de 50 000 en 2010.

f. Développement Humain et Social

D'important progrès ont été accomplis depuis 2011 en matière de développement humain et social grâce à la mise en œuvre de différentes politiques sectorielles appuyées par les partenaires au développement. Ce qui a permis une amélioration notable de l'accès aux services sociaux de base. Les résultats obtenus sont mentionnés dans les secteurs/sous-secteurs suivants :

- Education

Dans le secteur de l'éducation, des progrès remarquables ont été réalisés. Les principaux indicateurs montrent : (i) une hausse du taux net de scolarisation au primaire qui est passé de 53,2% en 2002 à 75% en 2017; (ii) une augmentation du taux d'achèvement du cycle primaire qui a évolué de 33% en 2000 à 70% en 2017 et (iii) une amélioration du niveau d'alphabétisme, notamment celui des jeunes de 15 à 24 ans est passé de 54% en 2012 à 68% en 2017.

En dépit de ces progrès accomplis sur le plan quantitatif en matière de scolarisation, des problèmes majeurs persistent. Il s'agit principalement de: (i) l'inadéquation entre l'offre et la demande scolaire qui se traduit par l'insuffisance des capacités d'accueil du système éducatif guinéen, principalement dans les zones rurales ; (ii) la persistance des disparités (genre et zone) ; (iii) la faiblesse de la qualité des enseignements et apprentissages due, entre autres, à l'insuffisance des capacités académiques et professionnelles des enseignants et des manuels scolaires ; et (iv) le sous-financement du secteur (en moyenne 3% du PIB contre 4,5% dans la sous-région) et la faible efficacité interne du système.

Pour parvenir à l'éducation primaire universelle, il s'avère nécessaire d'augmenter l'investissement dans le secteur en vue d'accroître les infrastructures scolaires et le personnel

enseignant/d'encadrement, d'améliorer la gouvernance interne du système éducatif (y compris en termes de déploiement et de maintien de personnels enseignants dans les zones défavorisées), la qualité de l'enseignement. Des mesures spécifiques sont à envisager pour éliminer les obstacles à la scolarisation des filles et à la réduction des disparités, cela inclut, entre autres, les programmes des cantines scolaires, les bourses d'excellence et d'une manière générale l'amélioration des revenus des ménages dans ces zones.

- Population et Santé Primaire

Des progrès indéniables ont été réalisés en matière de (i) réduction de la mortalité infantile ; (ii) la santé maternelle ; (iii) la lutte contre le VIH/Sida, le Paludisme et d'autres maladies endémiques.

La mortalité infanto-juvénile et la mortalité infantile ont baissé respectivement de 40 points et de plus de 24 points ; l'augmentation de la couverture vaccinale de 11,6 points de pourcentage entre 2005 et 2012.

La mortalité maternelle a connu une réduction remarquable entre 2005 et 2012, passant de 980 à 724 sur 100 000 naissances. En 2018, la mortalité maternelle est estimée à 650 sur 100 000 naissances.

Les progrès dans la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme, la tuberculose se sont traduits par (i) l'amélioration de la connaissance exacte et complète du VIH ; (ii) l'augmentation du nombre de cas de sida traités par les ARV au stade avancé ; (iii) la baisse globale de nouvelles infections du VIH/SIDA ; (iv) l'augmentation marquée de la proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous Moustiquaire Imprégnées d'Insecticide (MII), la tendance à la stabilisation du taux d'incidence du paludisme ; et (v) la baisse constante de la prévalence de la tuberculose ainsi que de la mortalité due à cette maladie.

Ces réalisations ont été possibles grâce aux mesures pertinentes qui continuent d'être mises en œuvre dans le pays. Les contraintes et défis à surmonter restent toutefois énormes et les ressources disponibles limitées.

L'épidémie à virus Ebola a mis en évidence la faible capacité du système de santé et sa mauvaise gouvernance pour faire face à des crises sanitaires. Le Programme de relance post Ebola mis en œuvre à partir de 2015 a permis de renforcer significativement les capacités de résilience du pays à travers la création de centres de dépistage et de traitement épidémiologique.

La mise en œuvre de nouvelles stratégies de développement sanitaire et le renforcement du programme de santé de la reproduction permettront de faire de nouvelles avancées.

- Promotion de la Jeunesse

Durant la période sous examen, le Gouvernement a mis en œuvre un Plan stratégique de développement de la jeunesse et des sports et le Programme d'appui à l'Emploi-Jeunes (PEJ) pour relever les différents défis qui se posent à la jeunesse et à l'emploi des jeunes.

Ce plan a permis : (i) de créer un environnement réglementaire, juridique et institutionnel plus propice au développement de la jeunesse ; (ii) de doter le pays d'infrastructures minimales nécessaires et de ressources humaines qualifiées au développement de la jeunesse ; (iii) de dynamiser et rationaliser l'efficacité des structures et mécanismes d'animation socio-éducatives.

Concernant l'emploi des jeunes, la politique mise en œuvre, avec des projets appuyés par les PTF notamment le Projet Booster les Compétences (BOCEJ), a permis de contribuer à la réduction substantielle de la pauvreté en offrant (i) aux jeunes ruraux et urbains âgés de 15 à 40 ans, des opportunités de formation qualifiante pour améliorer leur employabilité et des emplois productifs, salariés ou indépendants ; (ii) l'accès des jeunes promoteurs au financement de leurs projets par la mobilisation des ressources, l'information sur les lignes de crédit disponibles et le cautionnement auprès des banques ; (iii) des travaux de Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) dans l'exécution des programmes d'investissements publics au niveau local et décentralisé ; (iv) des programmes contre l'immigration clandestine et la fuite des cerveaux notamment au niveau des jeunes ; et (v) des opportunités d'accès des filles et des jeunes femmes au marché du travail.

- Eau et Assainissement

La proportion de la population utilisant une source d'eau potable améliorée se situe à 67,8%. Celle de la proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées quant à elle, reste à un niveau relativement faible par rapport aux objectifs fixés.

Ces résultats ont été obtenus grâce à la mise en œuvre de projets urbains et d'assainissements avec l'appui de la Banque Mondiale, de la BADEA, de l'AFD et de l'UNICEF principalement.

Toutefois, la situation de l'environnement urbain et les conditions de logement en milieu urbain restent préoccupantes à cause des facteurs suivants :

- une croissance urbaine peu maîtrisée et équilibrée avec comme conséquences une urbanisation rapide de la capitale et des principales villes du pays ;
- une occupation anarchique du patrimoine immobilier de l'État ;
- la multiplicité des conflits fonciers due à l'importance des circuits informels d'accès à la terre ;
- la faible mobilisation de ressources financières nationales et extérieures ;
- l'absence de mécanismes de financement appropriés de logements décents et le faible accès des ménages à faible revenu à des logements économiques ;
- un fonds national de l'habitat et de l'urbanisme a été créé récemment mais qui n'est pas encore opérationnel sur le terrain ;
- la prédominance de l'habitat précaire médiocrement desservi par les infrastructures et services de base avec une forte présence de taudis constitués par des constructions précaires ou de fortune ;
- la faible application des outils de planification spatiale (le Schéma National d'Aménagement du Territoire, les Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement, le Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme des villes et les audits urbains) et des outils de gestion (Code Foncier et Domanial et Code de l'Urbanisme ...) et l'insuffisance des capacités de gestion dans le secteur.

Pour améliorer la vie des citoyens des quartiers précaires, les orientations du Gouvernement sont les suivantes :

- la construction d'une armature de centres urbains et ruraux équilibrés ;
- le renforcement du pouvoir de régulation du système foncier par l'Etat ;
- la mise en place de mécanismes synergiques de financement adaptés à l'approche de production à grande échelle de logements abordables ;
- l'aménagement de parcelles accessibles ;
- l'éradication des taudis et autres habitats précaires des centres urbains par la restructuration, le désenclavement et la rénovation urbaines ainsi que la régularisation foncière et la fourniture en équipements, tout en développant des activités génératrices de revenus ;

- le renforcement de la fonction de maîtrise d’ouvrage des services de l’Etat et des Communes ;
- la mise en place de mécanismes de partenariats étroits avec le Secteur Privé et la Société Civile ; et le développement d’une culture de civisme, d’efficacité et de gestion transparente dans le secteur de l’habitat ».

- Egalité des Genres et Autonomisation des Femmes

Dans le domaine de l’égalité des sexes et de l’autonomisation des femmes, des progrès significatifs ont été réalisés dans la promotion de l’équité genre dans l’enseignement primaire et dans l’enseignement technique et professionnel mais pas suffisamment au niveau du secondaire et de l’universitaire. Les emplois féminins dans le secteur non agricole ont faiblement progressé. La structure du marché du travail est marquée par la prédominance des emplois vulnérables, la faible qualification de la main d’œuvre féminine et la persistance de certaines pesanteurs d’ordre socio-culturel. Aussi, les femmes font face à des menaces spécifiques telles que les mutilations génitales féminines (96%), les violences conjugales (85%) et les mariages précoces (63%).

Ces menaces constituent un frein à leur épanouissement et à leur contribution au développement socio-économique du pays. Le renforcement de la dimension Genre dans les processus de planification et de budgétisation permettrait de réduire les disparités et améliorer la situation des femmes.

Une politique de microfinance permettant d’octroyer des prêts bonifiés aux femmes pour financer des projets d’entrepreneuriat visant leur autonomisation a été mise en route à l’échelle du pays. A cet égard, le Gouvernement a créé l’Agence Nationale de Financement des Collectivités (ANAFIC), l’Agence Nationale d’Investissement et d’Equipements (ANAIS), les Mutuelles Financières des Femmes Africaines (MUFFA). Aujourd’hui, 15% des ressources d’exploitation minière, soit 7 000 Milliards de Francs Guinéens est alloué en faveur des couches vulnérables. Des dispositions réglementaires et législatives ont été adoptées pour promouvoir la parité dans la vie active.

- Protection Sociale

La stratégie de renforcement de la protection sociale a consisté à développer des filets sociaux adaptés aux besoins des groupes les plus pauvres et les plus vulnérables tout en œuvrant à l'élaboration d'une politique nationale de protection sociale.

En ce qui concerne le développement des filets sociaux, la priorité a été de répondre aux besoins de protection immédiats des groupes vulnérables.

Ces efforts se sont concrétisés à travers les interventions suivantes :

- l'extension du programme d'alimentation scolaire à travers l'ouverture de cantines scolaires ;
- la mise en œuvre du Programme National de Réintégration Socioéconomique (PNRSE) en faveur des groupes à risque d'exclusion sociale ;
- la mise en œuvre du projet pilote de "Filets Sociaux Productifs", sur financement de la Banque Mondiale et du Fonds de Consolidation de la Paix ;
- l'élaboration d'une stratégie nationale de protection sociale.

En somme, le Gouvernement entend mettre en place progressivement un « socle de protection sociale universel » en vue de permettre à toutes les catégories de la population de disposer de services essentiels et de transferts sociaux.

g. Crises multiples et autres défis émergents

Parmi les crises multiples et autres défis émergents, il faut noter : (i) l'apparition, depuis 2014, de l'épidémie à virus Ebola qui a négativement impacté l'économie nationale ; (ii) les épidémies qui affectent chaque année les cultures vivrières et d'exportation (chenilles et autres insectes nuisibles) ; (iii) les aléas climatiques récurrents notamment la sécheresse en Haute et Moyenne Guinée, les inondations en Basse Guinée entraînant la destruction des cultures et la vulnérabilité des populations ; et (iv) récemment les crises des migrants qui est une dimension internationale impliquant les pays d'origine, de transit et d'accueil ainsi que les Organisations Internationales et les acteurs de la Société Civile.

Concernant l'activité agricole qui occupe la majorité de la population active, celle-ci est fortement tributaire des aléas climatiques. En même temps, les programmes d'adaptation envisagés, bénéficient de très peu de financement. L'adhésion des producteurs aux nouvelles

méthodes de culture intensive (utilisation d'engrais et de semences améliorées, mécanisation agricole) reste à intensifier. La maîtrise de l'eau constitue en outre un sujet de préoccupation auquel il faudra apporter des solutions adéquates. Autant d'éléments qui accentuent les risques et menaces que représentent les conditions climatiques.

Afin de réduire les effets négatifs du changement climatique, il y a lieu de continuer à mener des actions sur plusieurs fronts : mobiliser de nouvelles technologies d'atténuation de ces effets et d'ouvrir de nouveaux chantiers pour une transition vers des sources d'énergies renouvelables, à l'effet de favoriser l'avènement d'une économie verte et d'une économie bleue.

La prévention et la réduction de ces risques passent notamment par la prise en compte de ces questions dans les programmes de développement, en particulier l'identification et l'aménagement des zones à risques pour une meilleure gestion des catastrophes naturelles. Les secteurs identifiés comme les plus vulnérables aux changements climatiques et pour lesquels les mesures d'adaptation/atténuation doivent être prises prioritairement, sont l'agriculture, la foresterie, l'énergie, les ressources en eau et la santé.

Le développement des énergies renouvelables à l'échelle nationale connaît des avancées significatives.

Dans cette perspective, la Guinée a besoin de financements importants pour la lutte contre les changements climatiques tout en recourant notamment aux mécanismes de financements innovants tels que le Fonds Vert pour le Climat.

h. Mobilisation des ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités

Mobilisation des ressources domestiques

La mobilisation des ressources internes est cruciale pour la croissance et le développement et peuvent être effectivement utilisée pour renforcer les acquis du développement durable.

En effet, l'exécution au 30 Juin du budget 2019 révèle la persistance de dysfonctionnements qui méritent un éclairage approfondi, car reflétant les maux dont souffre la gouvernance économique du pays. La mobilisation des ressources intrinsèques, la qualité des dépenses publiques et l'endettement récurrent pour financer les déficits permettent d'avoir des enseignements pertinents sur l'état de l'économie nationale et sur la nature de la gouvernance macroéconomique de la Guinée.

Concernant la faible capacité de mobilisation des ressources nationales, il convient de rappeler qu'en 2015, la Guinée était classée 184^{ème} sur 189 pays pour le niveau de recouvrement des impôts. Le taux de pression fiscale projeté dans la loi des finances rectificative de 2019 n'est que de 13,1% du PIB alors que le niveau minimal recommandé par le PNUD en 2010 pour financer les Objectifs du Millénaire du Développement était de 20% du PIB. Des pays comme le Sénégal et la Côte d'Ivoire avoisinent le seuil requis avec des PIB triples de celui de la Guinée pour le Sénégal et six fois plus pour la Côte d'Ivoire.

Le Rapport dit « le Consensus de Monterrey » indique la responsabilité de chaque pays au premier chef de son propre développement économique et social en adoptant des politiques et des stratégies qui leur sont propres. Il ne saurait y avoir de développement, de mise en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté sans une collecte optimale des ressources fiscales qui constituent la principale source durable, prévisible et saine de mobilisation des recettes. La Guinée devra mettre la priorité sur le renforcement de ses capacités de collecte des ressources intérieures en mettant en place une administration fiscale performante, innovante, juste et équitable. C'est dans ce cadre que s'inscrit la mise en place, depuis le 21 Janvier 2019, du Numéro d'Identification Fiscal Permanent (NIF).

Pendant longtemps, les déficits budgétaires sont financés par le recours à l'endettement auprès du trésor. Ainsi, les capitaux collectés par les banques financent prioritairement les déficits de l'Etat, ce qui réduit d'autant les crédits aux entreprises et aux ménages.

S'agissant des dépenses publiques, le taux d'exécution pour les six (6) premiers mois de l'année 2019 atteint à peine 27,92%. En réalité, les dépenses d'investissement public ont été financées par des apports extérieurs.

La faiblesse d'exécution des dépenses fait ressortir les faibles capacités d'absorption de l'économie guinéenne. En dépit de la disponibilité de ressources, le Gouvernement a des difficultés d'assurer le montage de projets pour induire les décaissements nécessaires. Cette situation qui perdure depuis plusieurs décennies pose des préoccupations aux partenaires et maintient une grande proportion des populations dans la précarité.

Enfin, les finances publiques en Guinée doivent être profondément revues pour assurer la transparence dans l'allocation et l'utilisation des deniers publics. Il faut noter qu'il y a un programme de réformes en cours appuyé par les Institutions Financières Internationales et d'autres partenaires. Ces réformes visent un changement de paradigme en privilégiant le goût

de l'effort qui se traduit par une véritable politique de l'épargne adossée à de solides structures qui sont régulièrement réévaluées. La qualité de celles-ci détermine en effet, la capacité du pays à faire respecter ses intérêts et à pouvoir aussi assurer son indépendance dans ses choix stratégiques économiques et sociaux notamment dans les investissements productifs et le développement humain. Un système bancaire innovant et assumant son rôle de distributeur de crédits, une gestion rigoureuse de la monnaie nationale, une gouvernance économique efficace, orientée pour l'atteinte des objectifs cruciaux et aidée par l'exploitation des systèmes d'information digitalisés permettront aux finances publiques guinéennes d'être enfin sur les rails. En mettant un effort particulier pour la mobilisation continue des ressources budgétaires intérieures, la Guinée pourrait enclencher un processus visant la réduction graduelle de la forte dépendance du pays de l'aide extérieure.

La chaîne des dépenses de son côté devra être totalement informatisée pour permettre une meilleure traçabilité des opérations et réduire ainsi les détournements et la corruption qui sont des cancers de l'économie guinéenne.

Pour réaliser cet objectif et améliorer la gestion et l'utilisation des ressources mobilisées, d'importantes réformes ont été engagées au cours de la période sous-examen, à savoir :

- (i) l'élaboration et l'adoption de nouvelles Lois Organiques Relatives aux Lois de Finances (LORLF), la création et le démarrage des activités de la Cour des Comptes, la gouvernance financière des entreprises et établissements publics ;
- (ii) l'adoption d'un nouveau Code des Marchés Publics et de ses textes d'application et d'un Nouveau Code des Douanes ;
- (iii) l'élaboration d'un nouveau Règlement Général de Gestion Budgétaire et de Comptabilité Publique ;
- (iv) l'adoption d'un Décret sur la Gouvernance des Finances Publiques ;
- (v) la révision de la Nomenclature Budgétaire et du Plan Comptable de l'Etat ;
- (vi) l'élargissement de l'assiette fiscale ; et
- (vii) l'élaboration de dispositions réglementaires pour lutter contre la fraude, l'évasion fiscale, la corruption, le blanchiment d'argent et les flux illicite de capitaux.

Aide Publique au Développement

Le volume de l'Aide Publique au Développement apportée à la Guinée a été en deçà de ses besoins de financement pour la mise en œuvre du Plan d'Action d'Istanbul. Selon l'OCDE, le montant reçu est estimé à 208 millions de Dollars US en 2011. Toutefois, les réformes engagées par le Gouvernement ont permis l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE qui s'est traduite par l'annulation des 2/3 du stock de la dette extérieure du pays, soit 2,1 Milliards de Dollars US, ainsi que la signature de l'Accord du 10^{ème} FED.

L'Aide Publique au Développement continue de jouer un rôle catalyseur crucial pour le financement des investissements publics et des programmes de renforcement des capacités. Durant la décennie 2000, en raison de la faiblesse de l'épargne nationale, plus de 85% des investissements publics étaient financés par l'APD. Toutefois, depuis 2011, on observe une baisse relative de ce taux qui se situe maintenant à environ 60%.

Convaincu que l'APD est un catalyseur indispensable pour le financement du développement, le Gouvernement a accentué les efforts pour la mobilisation accrue et l'utilisation efficace de l'aide à travers : (i) la recherche de l'efficacité de l'aide en rendant les projets et programmes plus cohérents et orientés vers la croissance et la réduction de la pauvreté ; (ii) l'amélioration de la coordination et la gestion plus efficace des dépenses publiques ; (iii) le renforcement du cadre général des politiques et de la transparence des institutions de gestion de la politique économique, y compris celle de l'aide.

La poursuite des réformes est nécessaire pour renforcer la coopération internationale et dynamiser le partenariat public-privé.

Dette extérieure

Durant la période sous examen, grâce aux vigoureuses réformes engagées, le Gouvernement, comme indiqué plus haut, a atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE en Septembre 2012. Ce qui a permis l'annulation de 2/3 de sa dette extérieure et l'accès à de nouvelles sources de financement.

Depuis cette date, le Gouvernement mène une politique prudente d'endettement pour éviter l'aggravation du fardeau de la dette à travers (i) l'adoption et la mise en œuvre d'une politique d'endettement reposant sur la recherche de ressources d'emprunt aux conditions très concessionnelles ; et (ii) le renforcement des capacités de négociation et de gestion de la dette.

Investissements Directs Etrangers

Durant la période sous examen, le Gouvernement a mené une offensive auprès des milieux d'affaire étrangers (Compagnies et Sociétés Multinationales) en vue d'accroître l'investissement direct étranger et d'autres flux de capitaux privés en faveur de la Guinée.

Pour ce faire, le Gouvernement a : (i) amélioré l'environnement des affaires (hausse du score Doing Business, élection de la Guinée comme pays conforme à l'ITIE, mise en application des normes OHADA) ; (ii) mené une politique de promotion du partenariat public-privé ainsi que du développement du secteur privé comme moteur de la croissance.

Dans ce cadre, le Gouvernement a : (i) amélioré les infrastructures (routes, transports, électricité, etc.) ; (ii) renforcé les systèmes bancaire et financier à travers le développement des marchés de capitaux, l'ouverture du capital d'entreprises publiques aux intérêts privés ; et (iii) adopté des mesures d'application efficiente du Code du travail.

Science, Technologie et Innovation

Le Gouvernement a amélioré les services postaux : (i) une boîte postale pour 200 habitants en 2017 au lieu d'une boîte pour 1000 habitants en 2010, (ii) la qualité et la continuité des services offerts aux usagers dans les domaines de l'exploitation des postes et (iii) assuré les conditions d'un développement durable des services postaux ;

La réforme du secteur postal se poursuit en cohérence avec la politique de décentralisation et en tenant compte des nouveaux besoins liés au développement de la société de l'information notamment (i) l'élargissement du parc transpostal pour maintenir et consolider la qualité de l'acheminement du Courrier à l'intérieur du pays et (ii) le renforcement des capacités des ressources humaines.

Concernant l'accès des populations aux nouvelles technologies (téléphonie et internet), des progrès importants ont été réalisés notamment : (i) la couverture totale du pays en téléphonie mobile et (ii) l'augmentation régulière de l'accès à l'internet (installation en cours de la fibre optique).

Toutefois, des efforts restent à fournir dans le domaine des TIC, pour améliorer la qualité des services et développer les infrastructures y afférentes en partenariat avec le Secteur Privé.

Les Transferts de Fonds

Pour une meilleure intégration de la diaspora dans le développement de la Guinée, d'importantes réformes institutionnelles ont été entreprises en faveur de la diaspora guinéenne, Le Gouvernement a mis en place des facilités de partenariats en faveur de la diaspora avec l'appui des partenaires au développement comme le PNUD (Projet TOKTEN) du Maroc (Développement des PME), de la France (Mobilisation et renforcement de capacités des ONG et des acteurs de la Société Civile), etc.

Un dispositif efficace permettant de mieux mobiliser les ressources de la diaspora guinéenne et de canaliser leurs transferts vers des investissements productifs, générateurs de croissance et d'emplois (baisse des coûts, rapidité et sécurité des transferts de fonds des migrants, mise en place d'un guichet unique pour le développement des PME et la perspective de création d'une banque de la diaspora) est mis en place.

En définitive, le risque d'une insuffisante mobilisation des financements nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'Actions d'Istanbul n'a été réduit et maîtrisé qu'au prix de la mise en œuvre des dispositions suivantes : (i) effort accru de mobilisation des ressources internes (fiscales et non fiscales) ; (ii) redéploiement de la coopération économique extérieure afin de diversifier les partenariats au développement et les sources de l'aide publique au développement ; (iii) bonne maîtrise du plan de trésorerie de l'Etat ; (iv) renforcement des capacités humaines et institutionnelles en vue d'améliorer la capacité d'absorption de l'économie.

h. Bonne gouvernance à tous les niveaux

Les problèmes de gouvernance sont devenus préoccupants depuis de nombreuses années en ce qui concerne les administrations publiques, la justice et les forces de défense et de sécurité, les élections, la lutte contre la corruption et la promotion de la transparence.

Depuis 2011, des réformes ont été engagées et ont concerné : (i) la fonction publique et la modernisation de l'Etat, (ii) la justice, (iii) les forces de défenses et de sécurité, (iv) la corruption ; (v) la transparence de la Gouvernance ; et (VI) le renforcement du processus démocratique à travers l'organisation de deux élections présidentielles en 2010 et 2015, d'une élection législative en 2013 et d'une élection locale en 2018.

III. Cohérence et liens avec le Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 et autres processus mondiaux

La République de Guinée a participé activement : (i) à la troisième conférence des Nations Unies sur le financement du Développement en Juillet 2015 à Addis-Abeba, (ii) au sommet des Nations Unies consacré à l'adoption des ODD en Septembre 2015 à New York et (iii) à la 21^{ème} Session de la conférence des Nations Unies sur les changements climatiques en 2015 à Paris (COP21).

Depuis 2011, le Gouvernement s'est attelé à mettre en place un nouveau système national de planification (SNP) organisé autour des quatre (4) instruments ci-après : (i) une vision nationale de développement à l'horizon 2040 ; (ii) des plans nationaux de développement à moyen terme, comme instruments de mise en œuvre de la vision sur un cycle de 5 ans ; (iii) les programmes d'investissements publics (PIP) triennaux glissants, pour traduire en réalisations concrètes les objectifs du plan ; (iv) des plans régionaux de développement. Ce système de planification s'appuie sur un système statistique national (SSN), des bureaux de stratégie et de développement (BSD) au niveau des Ministères sectoriels et des directions déconcentrées de planification au niveau des régions et des préfectures. Il repose en outre, sur le nouveau système de gestion des finances publiques mise en place par la LORF à travers les cadres de programmation pluriannuelle que sont les CDMT et CBMT.

Les progrès en matière de gestion du développement au cours de la période 2011-2020, portent sur : (i) le renforcement des capacités statistiques du pays à travers l'adoption de la loi statistique et la prise en compte de ses textes d'application ; (ii) la réalisation de grandes opérations de collecte de données statistiques (ELEP 2012 et RGPH 2014) ; (iii) l'élaboration et la mise en œuvre de plusieurs instruments de planification (Plan Quinquennal 2011-2015 et Plan National de Développement et Economique et Social 2016-2020) ; (iv) la création de BSD dans les Départements Ministériels, (v) l'appropriation progressive de la gestion axée sur les résultats ; (vi) la rationalisation des critères de sélection des projets à inscrire au PIP ; ainsi que (ix) l'élaboration du PNDES 2016-2020.

Les caractéristiques susmentionnées montrent que la République de Guinée éprouve un besoin croissant de partenariats et de ressources efficaces, dynamiques et inclusifs avec les PTF et les acteurs du Secteur Privé et de la Société Civile, ce qui implique une intensification de la Coopération Sud-Sud et Triangulaire large et mieux structurée, en complément à la coopération traditionnelle Nord-Sud.

A cet égard, le Gouvernement s'est engagé à l'instar des autres Etats membres des Nations Unies, à poursuivre la mise en œuvre du programme à l'horizon 2030 des Objectifs de Développement Durable. Il s'est également engagé pour la mise en œuvre de plusieurs autres Agendas Internationaux de Développement notamment le Plan d'Action en faveur des Pays les Moins Avancés pour la période 2021-2030, l'Accord de Paris sur le Climat, l'Accord de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, etc.

Dans la mise en œuvre de ces Agendas, plusieurs initiatives et activités de partenariats ont été entreprises à l'échelle bilatérale et multilatérale ainsi qu'au niveau sous-régional. La cohérence, la complémentarité, la coordination, la mutualisation et le suivi de la mise en œuvre des interventions étaient, dans la plupart des cas, faibles, mal encadrés et souvent à l'initiative des partenaires. Toutefois, depuis la mise en route du PNDES 2016-2020, le leadership du Gouvernement dans le pilotage s'affirme fortement.

Pour permettre à la Guinée d'accélérer sa transformation économique et sociale durable, l'accent a été mis sur la sensibilisation et l'appropriation pour que la Société Civile et les autres acteurs à la base jouent, aux côtés du Gouvernement et du Secteur Privé, un rôle de premier plan dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des ODD.

IV- Vers le prochain Agenda des PMA :

En dépit des avancées notables enregistrées, la Guinée n'a pas pu atteindre tous les objectifs du Plan d'Actions d'Istanbul au cours de la période 2011-2020, la pauvreté représente encore environ 56 % de la population. Dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'assainissement, de l'eau potable, de la mobilité des populations, des problèmes subsistent et constituent des préoccupations du Gouvernement.

Dans la perspective de la 5^{ème} décennie 2021-2030 en faveur des PMA, la Guinée s'engage à poursuivre les efforts pour achever les objectifs non atteints et entreprendre concomitamment le processus de réalisation des objectifs de la 5^{ème} décennie qui coïncide avec l'élaboration et la mise en œuvre des deuxième (2021-2025) et troisième (2026-2030) PNDES. De même, les principaux secteurs concernés par ces objectifs constituent un grand centre d'intérêts pour les partenaires au développement.

Dans ce vaste processus de transformation, les deuxième et troisième PNDES susmentionnés constitueront les cadres de mise en œuvre du plan d'action de la 5^{ème} décennie des Nations Unies en faveur des PMA.

A cet égard, le pays continuera de promouvoir et de mettre en œuvre un vaste programme de renforcement de capacités tout en poursuivant les réformes, renforçant la coopération avec les partenaires au développement et le partenariat public-privé, dans un esprit « gagnant-gagnant », de responsabilité mutuelle, de transparence et de redevabilité.

En outre, le Programme d'Actions à moyen terme sur les changements climatiques et le Programme de renforcement de capacités « New Deal » seront pris en compte dans la 5^{ème} décennie dont la mise en œuvre permettra de sortir la Guinée de la catégorie des Pays les Moins Avancés (PMA).

Le Sommet sur les ODD tenu du 25 au 26 Septembre 2019 à New York a donné une nouvelle impulsion pour l'accélération de la mise en œuvre des ODD, à travers la nouvelle stratégie de coopération internationale basée sur les partenariats multipartites et le nouveau pacte de financement.

Principales Conclusions et Recommandations :

La Guinée a incorporé les priorités du Plan d'Actions d'Istanbul dans ses politiques de développement et le Gouvernement a adopté une approche inclusive du développement afin que la partie la plus pauvre et la plus vulnérable du pays puisse être intégrée dans ses efforts de développement national.

Le Gouvernement entend renforcer l'efficacité de l'aide publique au développement. A cet égard, un mécanisme intégré de coordination adossé au PNDES sera renforcé de manière à contribuer, de par la transparence qu'il implique, à créer un climat propice à la mobilisation de ressources externes requises pour financer les PNDES. Il devrait également aider à optimiser l'impact de l'aide au développement qui sera accordée au pays en promouvant le principe de la responsabilité mutuelle et de la transparence.

La Guinée compte sur la Communauté Internationale pour partager et trouver des solutions aux défis et difficultés qu'elle rencontre dans son processus d'implémentation de l'Agenda 2030 pour atteindre les Objectifs de Développement Durable.

Les ODD exigeant des efforts concertés et collectifs avec un fort engagement politique à tous les niveaux, la Guinée accueille favorablement l'analyse systématique des aspects régionaux du développement durable, en mettant l'accent sur les tendances et les difficultés émergentes et sur des réponses et mesures coordonnées pour résoudre les problèmes les plus urgents.

Par ailleurs, les questions de développement durable pour les pays à faible revenu, les PMA, les pays insulaires, les pays enclavés et les Etats fragiles doivent bénéficier d'une attention plus soutenue dans le cadre de la Cinquième Décennie des Nations Unies en faveur des PMA. Il ne sera pas possible de réaliser les trois composantes du développement durable sans aborder les problèmes économiques et sociaux de ces pays et assurer leur participation active à la réalisation des objectifs aux niveaux national et international.

Les plans nationaux de développement intègrent les ODD et les principaux Agendas régionaux notamment la Vision 2063 de l'Union Africaine. Ces plans constituent le cadre fédérateur unique pour toutes les interventions au développement dans le pays. Comme sa bonne mise en œuvre offre une garantie de progrès dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030, le Gouvernement a mis en place un dispositif approprié de suivi/évaluation tirant les leçons de la conduite des programmes de développement antérieurs.

La Guinée est partie prenante de la dynamique de renforcement de l'Etat et de la consolidation de la paix en tant qu'Etat fragile. A cet égard, le Gouvernement a adhéré à l'Accord de Partenariats de Busan en 2011, qui présente les bases d'un nouveau partenariat mondial pour l'efficacité de l'aide et du développement et intègre la problématique du développement durable avec une attention particulière pour les pays en situation de conflits et de fragilité.

En outre, le New Deal à travers ses cinq piliers est considéré par le Gouvernement comme un cadre accélérateur de l'atteinte des Objectifs du PNDES ainsi que pour la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable.

Compte tenu des liens explicites entre le développement durable et la fragilité, le Gouvernement, en collaboration avec le PNUD, a préparé et validé le Rapport National du Développement Humain 2017 centré sur cette thématique et a organisé un Séminaire National sur ce sujet en 2018, à l'effet d'assurer une meilleure appropriation des conclusions de ce Rapport et leur intégration dans les Plans Nationaux de Développement.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Actions d'Istanbul, des défis de plusieurs ordres ont été identifiés. Ils portent notamment sur : (i) la localisation parfaite des cibles et indicateurs des ODD ; (ii) l'amélioration de l'implication de toutes les parties prenantes dans la mise

en œuvre des ODD ; (iii) l'ajustement du dispositif institutionnel de mise en œuvre des ODD ; et (iv) la mobilisation des ressources et la disponibilité ainsi que la gestion des données.

A cet égard, plusieurs recommandations et mesures ont été formulées et adoptées pour la mise en œuvre du futur Plan d'Actions des PMA pour le développement durable en Guinée.

Il s'agit de :

- renforcer l'intégration du prochain Agenda des PMA dans les stratégies nationales de développement ;
- adopter une approche dynamique à l'égard des partenariats ;
- s'assurer que la coopération avec les pays émergents est complémentaire des partenariats conclus avec les pays développés ;
- accroître les efforts visant à développer les capacités productives ;
- accroître la capacité de négocier et de tirer parti du système commercial multilatéral ;
- jouer un rôle plus actif dans la coordination de l'aide provenant des partenaires ;
- éviter l'accumulation non viable de dettes ;
- adopter une approche favorable à l'attraction de l'investissement direct étranger ;
- traiter les coûts de transaction liés à la multitude des initiatives de partenariats.
- fournir davantage de soutien pour la Coopération Sud-Sud et Triangulaire ;
- renforcer le dialogue avec les partenaires du Sud ;
- renforcer le développement des statistiques et la collecte d'informations ;
- fournir davantage de soutien à la recherche/développement.

Annexe Statistique

(Envoyé séparément).